

LE BULLETIN

Des masseurs kinésithérapeutes du Doubs

Covid la suite

Le ministère prépare un dispositif de mise en place d'un stock stratégique de masques dans le cadre de l'anticipation d'une prochaine vague d'épidémie de Covid-19. Il est donc recommandé que chaque professionnel se dote d'un stock de masques chirurgicaux et/ou FFP2 de sécurité équivalent à au minimum 3 semaines de consommation, calculé sur ses besoins en temps de crise, en plus de ses besoins.

Pensez à retirer chaque semaine votre dotation Etat (gratuite), permettant de constituer ainsi une partie de ce stock tampon.

La situation dans les Ehpad

Suite aux problèmes rencontrés par les MK pour intervenir dans les Ehpad, un courrier a été envoyé aux directeurs des établissements. Il leur rappelle les principes de la liberté de choix du patient, de la pratique d'exercice et de complicité d'exercice illégal, ainsi que celui qui interdit de participer à toutes tentatives de détournement de patientèle.

Les articles R. 4321-57, R. 4321-101 et R.4321-100 du code de la santé public sont cités en référence.



Petit réseau deviendra grand !!!

Suite au dernier bulletin, une consœur du Doubs a répondu à l'appel que nous avons lancé en disant que cet espace est aussi le votre.

Véronique Kauffman, se sent bien seule au sein du réseau des kinésithérapeutes du sein. En effet si près de 400 kinés formés en cancérologie du sein et/ou en drainage lymphatique se sont regroupés en association pour promouvoir une prise en charge adaptée pour les patientes atteintes de cette pathologie, elle reste la seule inscrite en Franche Comté.

Comme leur but est aussi d'organiser des réunions avec des intervenants extérieurs, des chirurgiens, des oncologues, les soins de support, mais aussi des soirées d'échanges et de pratiques entre kinésithérapeutes, elle aimerait bien échanger avec des MK du Doubs intéressés par le même sujet.

Une belle façon de s'enrichir de connaissances mutuelles.

D'un point de vue déontologique il n'existe pas de spécialité en kinésithérapie. Malgré tout, au CDO, nous ne pouvons que soutenir la démarche confraternelle de Véronique qui

Peut-on être MK libéral et gérant d'une SARL ?

Il est possible d'exercer une autre activité, même commerciale sous réserve que cette activité permette de respecter le code de déontologie et en particulier les articles , résumés ici

- **R-4321-68** : respecter la moralité de la profession et ne pas tirer profit de ses prescriptions

- **R4321-69** : s'interdire de vendre des remèdes, appareils ou produits présentés comme ayant un intérêt pour la santé,

- **R4321-74** : veiller à l'usage qui est fait de son nom, de sa qualité ou de ses déclarations.

- **R4321-79** : s'abstenir, même en dehors de l'exercice de sa profession, de tout acte de nature à déconsidérer celle-ci.

Nécrologie

Nous avons appris le décès accidentel de Patrick Dedenon, âgé de 62ans, kinésithérapeute au centre de rééducation de Quingey.

Le Conseil Départemental des m. k du Doubs adresse à sa famille et à ses proches ses plus sincères condoléances.

Congrès

L'hôpital privé de la Miotte à Belfort organise le 3 ième congrès des chirurgiens Le vend. 18 sept 2020

L'inscription est gratuite mais obligatoire. Renseignements au 03.84.55.53.68 ou par mail : secdir@clinique-miotte.fr

Validation possible au DPC

souhaite échanger avec des passionné.e.s comme elle. Pour plus d'informations contactez Véronique au 0675870405 Ou consultez le site <https://www.reseaudeskinsdusein.fr>

La vidéo pour nous rapprocher .

Le Conseil National de l'Ordre, vient de se doter d'un outil informatique qui permettra de réaliser des vidéos conférences (jusqu'à 100 participants), d'échanger des documents, de participer à des discussions et ce, tout en respectant la confidentialité des échanges et le RGPD.

Le déploiement de cet outil dans les départements est maintenant fait et nous disposons dans le Doubs de deux licences pour l'exploiter.

Au delà des distances qui seront abolies pour les réunions, nous souhaitons en faire profiter les mk du Doubs, à travers des rencontres à thèmes. Cela nous permettra de nous rapprocher les uns des autres afin que les MK éloignés dans le département ne soient plus obligés de se rendre à Besançon pour participer à des actions confraternelles.



Vous avez des idées à nous soumettre, contactez Valérie Maissaini, une de nos deux vice présidentes en lui mettant un mail à l'adresse cdo25@ordremk.fr Elle connaît bien le problème. Exerçant sur le secteur de Montbeliard, c'est elle qui nous a sensibilisés sur la question.